



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant l'occupation
du domaine public

**OBJET : Abrogation permis de stationnement
pour d'échafaudage au 16, rue d'Estienne-
d'Orves – pan coupé – rue Eugénie-Gérard –
dossier 7820 - sl**

ARRETE N° A - T - 22 - 0584
EN DATE DU 11 MAI 2022

Le Maire de Vincennes,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le Code de l'urbanisme ;
VU le Code de la route ;
VU le Code des postes et télécommunications ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU l'arrêté préfectoral du Val-de-Marne en date du 21 décembre 1971, relatif aux travaux au voisinage des lignes de distribution d'énergie électrique ;
VU le plan local d'urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié le 17 décembre 2008, le 30 septembre 2009, le 29 septembre 2010, le 29 juin 2011, le 18 décembre 2013 et le 29 mars 2016 ;
VU le règlement sanitaire départemental, arrêté préfectoral du 26 février 1985 ;
VU l'arrêté n° A-T-22-0488 en date du 20 avril 2022, autorisant la société COMBET SERITH domiciliée 6, rue Paul-Bert à SAINT MAUR DES FOSSES (94100) à mettre en place un échafaudage roulant rue d'Estienne-d'Orves – pan coupé – rue Eugénie-Gérard pour procéder aux travaux de ravalement du rez-de-chaussée de la propriété sise 16, rue d'Estienne-d'Orves à Vincennes durant la période du 25 avril 2022 au 3 juin 2022 ;
VU les travaux d'aménagement en cours de la rue Eugénie-Gérard ;
CONSIDERANT la nécessité de reporter les travaux de la société COMPTE-SERITH à une date ultérieure ;

ARRÊTE

ARTICLE I – L'arrêté n° A-T-22-0488 en date du 20 avril 2022, est abrogé.

ARTICLE II – Aucun échafaudage ne doit occuper le domaine public par la société COMBET SERITH au 16, rue d'Estienne-d'Orves – pan coupé – rue Eugénie-Gérard à compter de la réception du présent arrêté.

ARTICLE III – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au pétitionnaire.



Robin LOUVIGNÉ

Adjoint au Maire

chargé du cadre de vie, des mobilités
et de la propreté
« empêché »

Annick VOISIN
chargée de la Culture
Conseillère territoriale